



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



ÉLECTIONS PROfessionnelles 2022



CSA MINISTÉRIEL

Le CSA Ministériel traite des sujets spécifiques à chaque direction et des sujets transversaux du ministère de la Justice. Il concerne donc tous les personnels.

La CFDT, qui est présente dans toutes les directions du ministère (Administration Centrale, Services Judiciaires, Protection Judiciaire de la Jeunesse et Administration Pénitentiaire), siège également au conseil supérieur de la Fonction Publique d'État.

La CFDT a donc une vision globale de l'ensemble des sujets débattus en comité technique ministériel et parle ainsi d'une seule voix pour la défense des intérêts de chacun.

Notre liste est constituée de candidats de tous corps, issus de toutes les directions et filières du ministère qui ont l'habitude de travailler ensemble dans l'intérêt de tous les agents. C'est décisif quand l'administration s'obstine à vouloir diviser ses interlocuteurs, la CFDT ne tombe pas dans ce piège.

COMPOSITION DU CSA

Le CSA comprend, outre son président, le/la responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines ainsi que des représentant.es du personnel. Le nombre de représentant.es du personnel est paritaire et varie en fonction de l'instance.

Les représentant.es du personnel titulaires et suppléant.es des CSA sont élu.es au scrutin de liste. Chaque CSA se réunit au moins 2 fois par an.

QUE FONT VOS ÉLU.ES CFDT AU CSA ?

Ils·Elles donnent leur avis sur :

- le fonctionnement, l'organisation des services, et les projets immobiliers,
- les projets de lignes directrices de gestion (mobilité et promotion, valorisation des parcours professionnels),
- les projets de textes relatifs aux statuts, aux filières et aux rémunérations,
- le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et les textes relatifs aux droits de personnes handicapées,
- les plans de formation,
- la participation du ministère à la protection sociale complémentaire des personnels,
- les textes relatifs au temps de travail, au télétravail, le droit à la déconnexion, etc.,
- les règlements et consignes en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

EN 2023

À partir de 2023, le CHSCT disparaît au profit d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail qui est obligatoirement créée, au sein du CSA.



interco.cfdt.fr





LA CFDT VOUS REPRÉSENTE



UN RÉSEAU DE MILITANT.ES CFDT

- Vos élus font partie d'un **réseau de militant.es CFDT** au sein de la fonction publique
- Les représentant.es CFDT vous consultent sur votre quotidien et vos missions et font des propositions, défendent vos intérêts dans les instances représentatives.
- Le constat : le ministère de la Justice ne cesse de se réformer et de créer de nouvelles missions pour ses agents. Sous couvert de modernisation, ce sont des économies qui sont recherchées par des coupes budgétaires ou une sous-évaluation des effectifs. Ces décisions ont un impact direct sur tous les personnels avec pour conséquences des conditions de travail dégradées et des objectifs intenable.
- Au ministère de la Justice, l'Action publique 2018/2022 s'est déclinée par un recul du service public, des transferts de compétences, l'entrée massive de contractuels dont des emplois précaires et de nouvelles désorganisations de services.

**Pour CHANGER : un seul CHOIX
VOTEZ CFDT**



DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTEZ CFDT !



CE QUE VEUT LA CFDT

LE POUVOIR D'ACHAT

- **La CFDT** revendique la revalorisation des rémunérations, des grilles discutées régulièrement, un régime indemnitaire plus équitable et attractif pour tous les agents du ministère de la justice et l'intégration des primes dans le calcul de la retraite.

RESSOURCES HUMAINES ET CARRIÈRES

- **La CFDT** revendique une gestion prévisionnelle des emplois réaliste pour éviter le non-remplacement des départs pourtant prévisibles.
- **La CFDT** revendique que chaque réforme soit accompagnée d'une étude d'impact fiable et non sous-évaluée.
- **La CFDT** lutte pour des critères de mobilités respectueux des textes et de la situation individuelle des agents.
- **La CFDT** sera présente pour toutes discussions relatives à la mobilité et l'avancement, afin de défendre les intérêts des agents.
- **La CFDT** soutient la mise en place d'exams professionnels qui permettent la progression de corps ou de grade des agents. Elle souhaite des quotas de promotions au choix plus conséquents, pour permettre un déroulement de carrière complet avant la retraite.
- **La CFDT** exige des recrutements d'adjoints administratifs et techniques au niveau départemental pour éviter le turnover dans les services mais aussi des situations personnelles inhumaines.
- **La CFDT** milite pour un accompagnement individuel des personnels en situation de handicap avec l'obtention rapide de toutes aides nécessaires au maintien dans l'emploi.
- **La CFDT** s'oppose à une arrivée massive de personnels dans des emplois précaires, souvent recrutés sur de courtes durées, à temps partiel et sans formation. Le parcours des contractuels doit être mieux encadré et sécurisé. Leurs droits doivent être respectés et élargis. Ceux qui le souhaitent, doivent pouvoir intégrer la fonction publique et bénéficier de formations.

CONDITIONS DE TRAVAIL, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- **La CFDT** revendique une véritable prise en compte des conditions de travail des agents et de la pénibilité des métiers. Les agents font face à une exigence grandissante du travail : travail dans l'urgence, horaires décalés et tardifs, travail de nuit et de week-end...
- **La CFDT** demande que plusieurs leviers soient actionnés : 1) Comblent les postes vacants et créer des postes pour soutenir l'activité des services, 2) Écouter l'avis des agents qui sont les meilleurs experts de leur service, 3) Mieux connaître et prendre sérieusement en compte les risques psychosociaux.

Se doter d'une véritable médecine du travail : donner plus d'attractivité à ces postes pour attirer les candidatures. Poursuivre l'organisation des équipes pluridisciplinaires de santé au travail au sein des DRHAS (médecin, psychologue, infirmier.e du travail, secrétaire médical.e).

Créer des budgets spécifiques ciblés et pérennes pour l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

L'ACTION SOCIALE

- **La CFDT** siège au Comité national d'action sociale (CNAS).
- **La CFDT** exige des moyens supplémentaires pour une politique sociale digne, au bénéfice de tous les agents quel que soit leur lieu d'affectation.
- **La CFDT** revendique l'augmentation du parc des logements à loyers modérés, d'urgence, temporaires et de longue durée.
- **La CFDT** demande une restauration collective de proximité et de qualité, ainsi que la revalorisation de la participation ministérielle.
- **La CFDT** plaide pour une meilleure prise en compte de la parentalité et de l'égalité femmes/hommes par une offre de places en crèches beaucoup plus conséquente et tenant compte des contraintes et des horaires atypiques.
- **La CFDT** a obtenu la participation des ministères au coût d'une mutuelle de santé et continue à revendiquer une meilleure prise en charge.



CE QUE VEUT LA CFDT



LA FORMATION

- **La CFDT** attache une grande importance à la qualité des plans de formation et veille à leur pertinence, pour qu'ils soient en accord avec les besoins des agents et leur intérêt.

Les moyens nécessaires budgétaires et humains doivent être alloués aux quatre écoles nationales (ENG, ENPJJ, ENAP et ENM) et aux services déconcentrés en charge de la formation initiale et continue.

- **La CFDT** veillera à ce que l'administration permette aux agents d'aller en formation.

LE TÉLÉTRAVAIL

- **La CFDT** a négocié et signé les accords sur le télétravail. Elle a notamment obtenu une indemnité pour les jours télétravaillés.
- **La CFDT** a fait inscrire le droit à la déconnexion dans les textes et veille à son application.
- **La CFDT** prône aussi une organisation des services durable et concertée qui permette à chacun.e de choisir le télétravail sans conséquence négative sur l'équipe de travail.

EN OUTRE-MER

- **La CFDT** exige :
 - l'égalité des chances dans le cadre de la mobilité (CIMM), de l'avancement et de la promotion des personnels originaires tous corps confondus.
 - Une prise en compte réelle des contingences matérielles et morales des personnels originaires, lorsqu'ils doivent suivre une scolarité en métropole. La CFDT demande également que les personnels originaires puissent bénéficier de l'indemnitaire qui résulte de l'éloignement.
 - La prise en compte de la situation particulière des DROM et COM qui ne s'améliora pas seulement par des annonces du Garde des Sceaux.

**VOTEZ POUR UNE ORGANISATION
SYNDICALE, FORTE, SÉRIEUSE,
CRÉDIBLE, QUI DÉFEND TOUS LES
PERSONNELS**

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTEZ CFDT !

● Pourquoi voter CFDT ? ●

Voter CFDT c'est voter pour un syndicat qui vous place au cœur de ses revendications :

- En étant à votre écoute et une force de propositions,
- En défendant vos droits et vos intérêts,
- En alertant l'administration sur vos difficultés,
- Fidèles à nos valeurs nous soutiendrons les projets ayant un impact positif sur votre quotidien.

Voter CFDT, c'est bénéficier de la force du premier syndicat de France.

